|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale****COMMISSION DES OBSERVATIONS,** **DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION****Deuxième session**24-28 octobre 2022, Genève | **INFCOM-2/Doc. 1** |
| Présenté par:Président de l’INFCOM 17.X.2022**VERSION APPROUVÉE** |

# RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

1. Le Président de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information (INFCOM), M. Michel Jean (Canada)*,* a ouvert la deuxième session de la Commission le lundi 24 octobre 2022 à 9 heures CEST et a souhaité la bienvenue aux participants. Il a donné la parole au Président de l'OMM, M. Gerhard Adrian *[Allemagne],* qui a adressé ses remerciements au président et aux vice‑présidents de la Commission, au Groupe de gestion et à tous les experts qui ont apporté leur concours aux travaux de la Commission depuis sa première session (INFCOM-1). Il a noté que le nombre de documents soumis pour examen à cette session mettait en évidence l'importance de la Commission et le succès des efforts de tous ceux qui ont contribué à ses activités. Il a rappelé que l'objectif de cette session était de fournir des recommandations à la soixante-seizième session du Conseil exécutif et au Dix-neuvième Congrès météorologique mondial qui se tiendront respectivement en février et mai 2023. Il a également expliqué que le processus d'évaluation de la réforme de la gouvernance touchait maintenant à sa fin et il a informé les participants qu'un rapport était en cours de rédaction.
2. Le Sous-Secrétaire général, M. Wenjian Zhang, au nom du Secrétaire général, M. Petteri Taalas, a également souhaité la bienvenue aux participants à la session. Il a souligné les attentes élevées vis à vis des résultats de cette session et combien ces derniers sont importants pour l'OMM. En particulier, l'approche de l'OMM axée sur le système Terre demeure vitale pour ses Membres afin de répondre aux besoins de la société et de fournir les services requis à toutes les échelles spatiales et temporelles, conformément au mandat de l'OMM. En effet, les Membres de l'OMM ont besoin de systèmes efficaces et efficients d'observation du système terrestre, de gestion et de traitement des données, de surveillance, de prévision et de prédiction pour être en mesure de fournir les produits et services décrits dans le Plan stratégique de l'OMM. Il a pris note avec satisfaction des remarquables progrès et réalisations accomplis par la Commission des infrastructures depuis sa première session, tels que l’application de la politique unifiée de l'OMM en matière de données pour l'échange international des données sur le système Terre conformément à la résolution 1 (Cg‑Ext(2021)), la mise en œuvre du Réseau d'observation de base mondial (ROBM) selon les Perspectives pour le WIGOS à l'horizon 2040 et la résolution 2 (Cg-Ext(2021)), les nouvelles capacités d'observation depuis l'espace, les pratiques de gestion des données et le Système d'information 2.0 de l'OMM, l'évolution du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) pour le rendre plus ouvert au partage des produits et pour mieux intégrer des domaines du système Terre tels que l'hydrologie et la cryosphère. Il a remercié tous les experts qui ont contribué à la grande qualité des documents soumis à cette session.
3. Enfin, M. Zhang a rappelé que la Commission est train de donner suite à de nouvelles initiatives de l'OMM telles que:
* L’«Alerte précoce pour tous», notant avec satisfaction les résultats de la conférence technique conjointe SERCOM et INFCOM sur l’«initiative mondiale d'alerte précoce des Nations Unies pour l'adaptation aux changements climatiques: système d'alerte précoce pour tous» qui s'est tenue le 22 octobre 2022. Trois domaines d’activité à aborder sont définis: i) les observations et la surveillance du système terrestre, ii) le développement/l'amélioration des systèmes d'alerte et de prévision; et iii) l'échange d'informations.
* La [résolution 4 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-75-d04(3)-GLOBAL-GREENHOUSE-GAS-MONITORING-approved_fr.docx&action=default) sur la mise en place d'une infrastructure mondiale de surveillance des gaz à effet de serre, coordonnée par l'OMM, par laquelle le Conseil a décidé de poursuivre l'élaboration du concept d'une telle infrastructure. Tout en saluant les efforts déployés par les chercheurs, l'un des défis consistera à passer du stade de la recherche à celui de l'exploitation. L'OMM aura également pour objectif de fournir des informations fiables à la Conférence des Parties, afin d'aider ces dernières à atteindre leurs objectifs.
* La réforme régionale de l'OMM suivant la session extraordinaire du Congrès (2021), avec de nouvelles pratiques. Il est attendu des Membres et des régions qu'ils appliquent les directives et les règlements élaborés par la Commission des Infrastructures, l'objectif étant que les services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) atteignent leurs objectifs de mise en œuvre. Pour ce faire, la coopération entre la Commission et les conseils régionaux sera essentielle.
1. M. Zhang appelle de ses vœux une session réussie, fructueuse et productive.
2. M. Anthony Rea, Directeur du Département des infrastructures au Secrétariat, a exprimé ses remerciements à tous les membres et experts de l'INFCOM pour leurs contributions aux travaux de la Commission. Il a rappelé que l'OMM est essentiellement constituée par ses Membres, représentés au Congrès météorologique mondial et dans les conseils régionaux, son Secrétariat à Genève et ses bureaux régionaux. Il a fait remarquer que le travail de la Commission est très important et contribue à aider tous les individus de la planète à mener à bien leurs activités de la manière la plus sûre possible sur la base d'informations sur le temps et l'évolution du climat fournies par les Membres de l'OMM.
3. La Commission a approuvé l’ordre du jour, tel qu’il est présenté dans l’[appendice](#_Appendice_du_résumé).
4. La Commission a établi les comités suivants:
5. Comité de coordination:

 Président: Président de l’INFCOM

 Membres: Vice-présidents de l’INFCOM, Secrétaire générale adjointe, Directeur du Département des infrastructures, secrétaires des séances plénières désignés par le Secrétaire général et fonctionnaire chargé des conférences.

1. La Commission a approuvé le programme de travail de la session avec des séances de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (CEST), sauf pour la séance matinale du vendredi 28 octobre, qui aura lieu de 9 heures à 10 heures et de 10 h 40 à 12 heures (CEST). Elle a également pris note de la règle 95 du Règlement général concernant l’établissement des procès-verbaux.
2. La Commission a pris note du rapport de son président, soulignant le travail accompli depuis la première session (tenue en ligne) malgré la crise résultant de la pandémie de COVID-19.
3. La Commission a pris note des difficultés que rencontrent certains membres pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention de l'OMM et du Règlement du ROBM.
4. L'Ukraine a présenté des informations sur les dommages subis par son infrastructure météorologique qui ont une grave incidence sur son aptitude à remplir ses obligations en matière d'échange mondial de données en vertu de la Convention de l'OMM.
5. Des Membres, parmi lesquels le Niger, ont demandé que la méthodologie *[Royaume-Uni]* servant à estimer la densité du Réseau d'observation de base mondial, qui ne prend en considération que la superficie d'un pays, tienne également compte de la topographie, puisque pour bon nombre de paramètres météorologiques et climatologiques la densité d'un réseau d'observation dépend dans une large mesure de la topographie de la zone.
6. S'agissant du soutien apporté par le mécanisme de financement des observations systématiques (SOFF), les membres ont exprimé leur inquiétude face à l'exclusion de pays tels que la Colombie, qui ne font pas partie des pays les moins avancés ni des petits états insulaires mais qui ont néanmoins besoin de ce soutien pour contribuer à l'échange mondial d'observations.
7. Les participants ont prié le président de l'INFCOM de porter les questions ci-dessus à l'attention du Secrétaire général et du Président de l'OMM pour un examen plus approfondi.
8. Les participants de la session ont adopté 30 recommandations adressées au Conseil exécutif et au Congrès et figurant dans l’appendice *[xx].*
9. Ils ont adopté cinq résolutions, figurant dans les appendices *[xx]* à *[xx]*.
10. Ils ont adopté 22 décisions, figurant dans les appendices *[xx]* et *[xx]*.
11. La liste des participants figure dans l’appendice *[xx]*. Cent onze personnes de l’ensemble des *399* participants étaient des femmes, soit *28* %, et *288* d’entre eux étaient des hommes, soit *72* %.
12. Par la décision 10/1 (INFCOM-2), la Commission est convenue que la ou les prochaines sessions ordinaires se tiendraient en principe au cours du premier trimestre 2024 au siège de l'OMM à Genève, en Suisse. Elle a également invité les Membres de la Commission à envisager d’accueillir la troisième session de l’INFCOM dans leur pays, conformément à la règle 17.
13. Avant de clore la réunion, le président de la Commission a invité quelques personnes à formuler des remarques de clôture:
	1. Le Sous-Secrétaire général, M. Wenjian Zhang, au nom du Secrétaire général, M. Petteri Taalas, a pris la parole devant l'assemblée et a adressé à tous ses plus sincères félicitations pour le grand succès de la session. Il a reconnu la valeur de l'énorme travail accompli en coulisses par les organes subsidiaires de l'INFCOM sous la direction du président de la Commission;
	2. Le Président de la Commission des Services, M. Ian Lisk (Royaume-Uni) a adressé, au nom de la SERCOM, ses félicitations à l'INFCOM, à son président et à ses vice-présidents ainsi qu'au Secrétariat pour l'efficacité de la session et ses réalisations. Il a expliqué que les deux commissions avaient prouvé qu’elles œuvraient à l'unisson;
	3. Les Vice-Présidents de la Commission, MM. Bruce Forgan (Australie) et Silvano Pecora (Italie), se sont félicités du bon déroulement de la session et ont remercié tous les experts et les participants pour leurs contributions, avant et pendant la session. Ils ont également remercié le Secrétariat et les interprètes. Ils ont déclaré que l'avenir était prometteur, car une équipe formidable est mise en place en partenariat avec la SERCOM et le Conseil de la recherche et des actions concrètes sont inscrites dans le programme de travail de la Commission. Ils ont également remercié le président de l'INFCOM pour la compétence avec laquelle il a assuré la direction de la Commission et pour avoir brillamment conduit les travaux de la session pendant la semaine. Le rôle des vice-présidents consiste, entre autres, à amplifier la voix des experts, notamment dans certains domaines tels que les mesures, l'hydrologie et les océans, dans le droit fil de l'approche axée sur le système Terre de l'OMM. Tout en se félicitant des échanges continus avec la SERCOM, ils ont remercié Ian Lisk et Yuri Simonov (Fédération de Russie), Vice-Président de la SERCOM, de leur collaboration.
14. Dans son discours de clôture, le Président de l’INFCOM, M. Michel Jean, a reconnu que la session avait constitué une étape importante pour la Commission. Il a rappelé le rôle fondamental que jouent les Membres de l'OMM et les a remerciés de leurs contributions et de leurs conseils; sans eux, rien n'est possible et la confiance qu’ils accordent au Groupe de gestion et aux organes subsidiaires est importante et appréciée. Ses remerciements s'adressaient également au Groupe de gestion, aux présidents des équipes d'experts et à tous les experts qui ont consacré beaucoup de leur temps à la Commission et qui se sont profondément investis dans ses activités. Enfin, il a tenu à remercier le Secrétariat, les fonctionnaires chargés des conférences, les traducteurs et les interprètes pour leur soutien sans faille. Il a souligné que l’OMM était une organisation technique et scientifique dont les parties prenantes œuvrent de conserve pour le bien de l'humanité, et qu’il fallait continuer à collaborer afin qu'aucun pays ne soit laissé pour compte. Il a souhaité un bon voyage à tous ceux qui retournaient dans leur foyer, et a exprimé sa gratitude aux familles de tous les participants et contributeurs pour toutes les heures supplémentaires qu'ils ont consacrées à la Commission.
15. La deuxième session de la Commission a pris fin le 28 octobre 2022 à 12 h 01 (CEST).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Appendice](#Appendix)

## Appendice du résumé général des travaux de la session

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

**1.** **Ordre du jour et organisation de la session**

1.1 Ouverture de la session

Le président de l’INFCOM ouvre la deuxième session de la Commission le lundi 24 octobre 2022 à 9 heures CEST.

1.2 Approbation de l’ordre du jour

Conformément aux règles 6.10.1 et 6.10.7 du *[Règlement intérieur des commissions techniques](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11203" \l "page=15)* (OMM-N° 1240), l’ordre du jour provisoire est soumis à l’approbation de la Commission après l’ouverture de la session. Cet ordre du jour peut comprendre des points proposés – au plus tard 30 jours avant l’ouverture de la session – par le Président de l’Organisation, les conseils régionaux, l’Organisation des Nations Unies, les organisations internationales concernées et les Membres, conformément à la règle 6.10.3 du *[Règlement intérieur des commissions techniques](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11203" \l "page=15)* (OMM-N° 1240). L’ordre du jour peut être modifié à tout moment au cours de la session.

1.3 Examen du rapport sur la vérification des pouvoirs

Conformément à la [règle 22](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=51) du Règlement général (*[Recueil des documents fondamentaux N° 1](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=14259)* (OMM-N° 15)), une liste des participants à la session est distribuée le plus tôt possible après l’ouverture de la session. Cette liste est établie sur la base des lettres de créance reçues par le Secrétaire général avant la session et est actualisée avec celles transmises au représentant du Secrétaire général pendant la session. Si un délégué principal élève une objection à l’un quelconque des noms figurant sur la liste, un comité de vérification des pouvoirs est créé.

1.4 Établissement des comités

Conformément aux [règles 22](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=51), [24](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=52) et [25](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=52) du Règlement général (*[Recueil des documents fondamentaux N° 1](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=14259)* (OMM-N° 15)) et à la [règle 6.10.1](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11203" \l "page=15) du *[Règlement intérieur des commissions techniques](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21615)* (OMM-N° 1240), la Commission peut créer, si nécessaire, les comités suivants: a) comité de vérification des pouvoirs, b) comité de coordination, et c) comité des nominations, pour faciliter l’élection du Bureau. La Commission peut créer d’autres comités au cours de la session.

1.5 Établissement de procès-verbaux

Conformément à la [règle 94 du Règlement général](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=70), les décisions adoptées lors de la session sont présentées sous forme d’une décision, d’une résolution ou d’une recommandation.

En vertu de la [règle 95 du Règlement général](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=71), après la session, les résolutions, décisions et recommandations sont consignées dans le rapport final de la session et publiées par le Secrétariat. Les documents d’information et les déclarations sont également inclus dans le rapport final (partie II). Le Secrétariat établit des procès‑verbaux sommaires récapitulant les séances plénières des organes constituants uniquement sur demande expresse de l’assemblée plénière. Les séances plénières sont enregistrées, les enregistrements étant conservés à des fins d’archivage.

**2.** **Rapport du président de la Commission**

Le président de la Commission fait rapport sur les activités de la Commission depuis la troisième partie de la première session (12-16 avril 2021), y compris celles du Groupe de gestion, des comités permanents et des groupes d’étude, conformément au programme de travail de la Commission au titre de la [résolution 3 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=44) – Programme de travail des comités permanents et groupes d’étude de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information, de la [résolution 6 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=79) – Révision du programme de travail de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information, et de la [décision 4 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=149) – Programme de travail de la Commission.

**3.** **Projets de résolution, de décision et de recommandation faisant l’objet d’un consensus à approuver sans débat**

À la suite de la proposition formulée par le président de la Commission en concertation avec le Groupe de gestion, la Commission examine et approuve la liste des projets de résolutions, décisions et recommandations qui font l’objet d’un consensus et peuvent être adoptés sans débat.

**4.** **Examen des résolutions du Conseil exécutif concernant la Commission**

4.1 Examen des résolutions du Conseil exécutif concernant la Commission:

La Commission est informée des mesures appliquées pour donner suite aux décisions pertinentes prises par le Congrès à sa session extraordinaire de 2021 et le Conseil exécutif à ses soixante-douzième, soixante-treizième et soixante-quinzième sessions, et les prend en compte lorsqu’elle passe en revue son programme de travail.

4.2 Infrastructure de surveillance des gaz à effet de serre:

La Commission examine un projet de recommandation sur le perfectionnement du concept et de l’architecture en rapport avec cette infrastructure, au titre de la [résolution 4](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-75-d04(3)-GLOBAL-GREENHOUSE-GAS-MONITORING-approved_fr.docx&action=default) [(EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-75-d04(3)-GLOBAL-GREENHOUSE-GAS-MONITORING-approved_fr.docx&action=default) – Développement d’une infrastructure mondiale de surveillance des gaz à effet de serre coordonnée par l’OMM.

4.3 Suivi de la demande du Conseil exécutif concernant les orientations proposées par la Coalition sur l’eau et le climat:

La Commission est informée des actions de suivi de la [décision 5 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-75-d03-1(4)-WATER-AND-CLIMATE-COALITION-GUIDANCE-approved_fr.docx&action=default) – Examen des orientations proposées par la Coalition sur l’eau et le climat.

**5.** **Programme de travail actuel et futur de la Commission**

5.1 Programme de travail pour la prochaine intersession

La Commission envisage de mettre à jour son programme de travail pour la prochaine intersession et passe en revue la liste des réalisations attendues figurant dans l’annexe de la [résolution 3 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=44) – Programme de travail des comités permanents et groupes d’étude de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information.

5.2 Dispositions organisationnelles supplémentaires prises en réponse aux demandes présentées par les Membres

En se fondant sur la [résolution 1 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=17) – Création des comités permanents et groupes d’étude de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information et sur la [résolution 8 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=119) – Mandat des coordonnateurs de la Commission des observations, des infrastructures et les systèmes d’information, la Commission met à jour sa structure de travail et envisage la création d’un ou de plusieurs types supplémentaires d’organes subsidiaires ou de coordonnateurs pour aider les comités permanents à coordonner, suivre et évaluer les activités des programmes à long terme.

5.3 Orientation stratégique de l’INFCOM

La Commission examine le projet de décision sur l’orientation stratégique de l’INFCOM relative au projet de Plan stratégique de l’OMM pour la période 2024-2027.

**6.** **Règlement technique et autres décisions techniques**

Les participants étudient les communications techniques préparées par les comités permanents et les groupes d’étude depuis la troisième partie de la première session de l’INFCOM, ainsi que les recommandations émanant d’autres organes. Ils prennent des décisions ou formulent des recommandations à l’intention du Conseil exécutif ou du Congrès, selon qu’il convient.

6.1 Comité permanent des systèmes d’observation et des réseaux de surveillance de la Terre (SC-ON)

* Orientations de haut niveau en réponse aux Perspectives pour le WIGOS à l’horizon 2040
* Exigences en matière d’échange de données satellitaires de base
* Amendements au *[Manuel du Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=19478)* (OMM-N° 1160)
* Mise à jour du *[Guide du Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=20136)* (OMM-N° 1165)
* Mise à jour du *[Guide to Aircraft‑based Observations](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=20116)* (WMO-No. 1200) (Guide des observations d’aéronef) (révision complète)
* Processus de désignation et de mise en place du Réseau pilote de référence du SMOC pour les observations en surface, y compris les conditions à remplir et les documents de désignation des stations
* Reconnaissance du concept de réseaux à plusieurs niveaux et décision de commencer à élaborer des critères, des orientations et des règlements techniques
* Déclaration de principes de l’OMM sur les fréquences radiométriques (projet de recommandation en lien avec la résolution du Congrès)
* Composition du Réseau d’observation de base mondial
* Nouvelle stratégie VLab
* Amélioration des observations climatologiques
* Nouveau Guide du Réseau d’observation de base mondial

6.2 Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité (SC-MINT)

* Vocabulaire normalisé de l’OMM
* Mise à jour du *[Guide des instruments et des méthodes d’observation](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=5281)* (OMM-N° 8)
* Centres d’instruments
* Nouveau Guide des meilleures pratiques relatives aux radars météorologiques opérationnels
* Références en matière de rayonnement
* Directives relatives à l’organisation de la vérification et de l’étalonnage des instruments de mesure du débit et à la communication des résultats y afférents
* Désignation du Centre principal de mesure de l’OMM en matière de surveillance de la neige

6.3 Comité permanent des technologies et de la gestion de l’information (SC-IMT)

* Mise en œuvre de la version 2.0 du Système d’information de l’OMM
* Mise à jour du *[Guide du Système d’information de l’OMM](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=6857)* (OMM-N° 1061)
* Mise à jour du *[Manuel des codes](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=12323)* (OMM-N° 306)

6.4 Comité permanent du traitement des données pour la modélisation et la prévision appliquées au système Terre (SC-ESMP)

* Document d’orientation sur le Système mondial de traitement des données et de prévision sans discontinuité, portant la nouvelle appellation de SMTDP;
* Amendements au *[Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=12794)* (OMM-N° 485)
* Refonte du *[Guide du Système mondial de traitement des données](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=6833)* (OMM-N° 305)

’6.5 Groupe d’étude des systèmes d’observation de l’océan et des infrastructures océaniques (SG-OOIS)

* Recommandations du Groupe d’étude

6.6 Groupe d’étude des fonctions interdisciplinaires relatives à la cryosphère (SG-CRYO)

* Recommandations du Groupe d’étude

6.7 Groupe d’étude mixte OMM/INFCOM – COI – Conseil international des sciences – PNUE du Système mondial d’observation du climat (JSG-GCOS)

* Recommandations du Groupe d’étude mixte

6.8 Recommandations formulées par d’autres organes

La Commission examine les recommandations d’autres organes tels que la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (SERCOM), le Conseil de la recherche, le Groupe de coordination sur le climat, le Groupe de coordination hydrologique et les conseils régionaux. Les recommandations du Groupe d’experts pour le développement des capacités sont examinées au point 8.

 *Commission des services (SERCOM)*

* Recommandations formulées lors de l’atelier sur la coordination des activités relatives au milieu urbain au sein de l’OMM
* Recommandation sur la mise à jour du mécanisme de reconnaissance des stations d’observation dont les relevés portent sur de longues périodes’
* Fréquence accrue du recueil des normales climatologiques types pour la période 1991-2020

*Groupe de coordination hydrologique*

* Recommandations formulées par le Groupe de coordination hydrologique à sa cinquième session

*Groupe d’experts pour le développement des capacités*

* Examen du PEB-M et du PEM-TM et propositions de modification du *Règlement technique* (OMM-N° 49), partie VI et appendice A

**7.** **Aspects relatifs à la réglementation et à la coordination**

7.1 Procédures de modification du *[Règlement technique](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=14532)* (OMM-N° 49), de ses annexes, des guides et autres publications non réglementaires correspondantes

Les participants examinent le projet de recommandation sur les procédures de modification du *[Règlement technique](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=14532)* (OMM-N° 49), de ses annexes, des guides et autres publications non réglementaires correspondantes à intégrer dans le *[Règlement intérieur des commissions techniques](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21615" \l ".Y05R0nZByUl)* (OMM-N° 1240) et sur la suppression des dispositions générales reproduites dans certains manuels, et formulent des recommandations à l’intention du Conseil exécutif, selon qu’il convient.

7.2 Règlement intérieur

Les participants sont informés des amendements au *[Règlement intérieur des commissions techniques](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21615)* (OMM-N° 1240) adoptés via la [résolution 5 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-75-d05-3(1)-AMENDMENTS-ROP-TECHNICAL-COMMISSIONS-approved_fr.docx&action=default) – Amendements au Règlement intérieur des commissions techniques, et examinent les recommandations concernant d’éventuels amendements supplémentaires.

7.3 Approbation des publications non réglementaires

Les participants sont informés de la proposition approuvée par le Conseil exécutif via la [décision 15 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-75-d05-3(2)-APPROVAL-OF-NON-REGULATORY-PUBLICATIONS-approved_fr.docx&action=default) – Note de synthèse relative à la désignation des commissions techniques pour approuver les publications non réglementaires.

7.4 Processus d’approbation des rapports de la série de documents techniques, évaluation des incertitudes et harmonisation de la terminologie relative aux incertitudes

Les participants examinent un projet de décision sur le processus d’approbation des rapports de la série de documents techniques ’’’’. Ils examinent aussi le projet de décision sur l’évaluation des incertitudes et l’harmonisation de la terminologie relative aux incertitudes dans les publications/systèmes clés liés à l’INFCOM.

(7.5) *(retiré)* ’

7.6 Examen des résolutions, décisions et recommandations des commissions précédentes

En réponse à la [résolution 8(EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-75-d08-REVIEW-OF-PAST-RESOLUTIONS-approved_fr.docx&action=default) – Examen des résolutions et décisions antérieures du Conseil exécutif, la Commission examine les résolutions, décisions et recommandations encore en vigueur émanant des huit commissions techniques précédentes et, en collaboration avec la SERCOM’, fait rapport à l’intention de la soixante-seizième session du Conseil exécutif sur celles qui contiennent des éléments à inclure dans les résolutions consolidées à adopter lors de la dix‑neuvième session du Congrès.

7.7 Examen des résolutions et des recommandations antérieures de la Commission

La Commission examine les résolutions et recommandations adoptées lors de sa première session (INFCOM-1) et décide de celles à maintenir en vigueur.

7.8 Coordination avec d’autres organes

Pour faire suite à la [décision 11 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146/" \l "page=184) – Coordination entre la Commission des infrastructures et d’autres organes, les participants sont informés des débats du Comité de coordination technique relatifs à la coordination avec d’autres organes instaurés par le Congrès ou le Conseil exécutif.

7.9 Collaboration avec les conseils régionaux

Pour faire suite à la [décision 12 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146/" \l "page=185) – Collaboration avec les conseils régionaux, et aux actions de suivi correspondantes, les participants réfléchissent aux moyens de renforcer davantage la collaboration avec les conseils régionaux.

**8.** **Développement des capacités**

La Commission examine les moyens d’améliorer les activités de développement des capacités de la Commission, en tenant compte des recommandations du Groupe d’experts pour le développement des capacités.

**9.** **Problématique hommes-femmes**

La Commission examine le projet de décision sur la place des femmes au sein de l’INFCOM. Elle réfléchit à la manière dont elle aborde la problématique hommes‑femmes, notamment les mécanismes visant à assurer l’égalité des sexes qui permettront à davantage de femmes de participer à ses travaux, en vue de recommander des moyens de renforcer les activités qu’elle mènera dans ce domaine.

**10.** **Date et lieu des prochaines sessions**

Les participants envisagent la date et le lieu des prochaines sessions de la Commission, ainsi que la possibilité d’organiser des conférences techniques en parallèle.

**11.** **Clôture de la session**

La deuxième session de la Commission devrait prendre fin le vendredi 28 octobre 2022 à 17 heures (CEST).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_